

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 septembre 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, GUDET, DECHAVANNE

Excusées : Valérie CHAMBAUD, Francis PESTELLE, Joël FAGNI

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

Valérie CHAMBAUD a donné pouvoir à Mr. Michel ALBERTI

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 8 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré B 619 et B 631 d'une superficie de 1068 m², pour un montant de 240.000,00 euros.
- Vente d'un terrain non bâti cadastré B 738 d'une superficie de 716 m², à l'euro symbolique

3- LOGEMENTS COMMUNAUX

A ce jour tous les logements communaux, y compris ceux de la Résidence Les Platanes, sont occupés. La commune est confrontée à des impayés concernant deux locataires pour lesquels une procédure est engagée.

Le Maire informe le conseil municipal que la cheminée du bâtiment des pompiers est endommagée. La réparation est en cours.

4- LES TRAVAUX

- **Ecole maternelle** : les sanitaires ont été entièrement refaits cet été avec le carrelage des sols, l'abaissement du plafond, la séparation des toilettes etc... Tout a été fait dans les délais.
Coût : 20 000 € TTC (y compris les travaux à l'école primaire , l'isolation phonique d'une classe et le remplacement d'une chaudière)
- **STEP** : le 20/08, la première phase a été mise en route. Tous les effluents arrivent maintenant sur le lit bactérien ce qui a permis d'assécher les bassins, de faucher les roseaux, de récupérer les boues et de réaliser l'épandage (sur 40 ha) fin août. C'est l'entreprise RUDE qui s'est chargée de ce travail et le Maire la remercie pour la réalisation sans problème.

Pour le moment le chantier n'accuse aucun retard. Si la météo est bonne, le chantier sera terminé fin octobre.

Pascal Manguelin demande à ce que les analyses de boues soient envoyées à tous les agriculteurs concernés par l'épandage des boues. Le Maire répond que cela est prévu.

Le Maire informe à nouveau le conseil municipal qu'une étude est en cours pour une augmentation du prix de l'eau (part assainissement).

Il informe également qu'un appel d'offres est en cours pour la gestion et l'exploitation de la STEP qui requiert des compétences spécifiques et une régularité d'intervention. Trois entreprises sont intéressées, la commune attend leur devis et prendra une décision en fin de semaine. Le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour signer le contrat avec l'entreprise choisie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de lui donner pouvoir pour faire ce choix et signer le contrat d'exploitation de la STEP.

- **Travaux Rue de la Laiterie :** l'entreprise doit revenir pour corriger quelques malfaçons. Dans l'ensemble les travaux se sont bien déroulés malgré l'inconfort pour les riverains. Pierre Millet soulève le problème du stationnement dans cette rue, qui n'est pas organisé et gêne la circulation des piétons. Il souhaite que la question soit étudiée dans les projets futurs.
- **Chemin Crinier :** Le Maire remercie Pascal Manguelin pour ses conseils, son suivi et sa présence. L'entreprise doit revenir pour terminer la reprise de certains fossés.
- **Travaux Grande Rue :** Les travaux se sont bien déroulés également
Coût pour la commune : 16 000 € TTC environ .
- **Travaux Stade de Foot :** ils débiteront ce mercredi 18 septembre et se termineront le 4 novembre. Pendant toute cette période le stade sera fermé et inutilisable.
- **Parking de la Gare :** le coût total s'est élevé à 483 000 € TTC et la part de la commune devrait revenir à environ 167 000 € TTC après déduction des subventions et autres participations.

5- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il nécessite l'emploi de trois agents recenseurs. Trois personnes sont déjà intéressées, il s'agit de Christine MOISSONNIER, Monique BILLOUD et Isabelle MICHAUD.

La commune n'ayant pas encore les informations concernant la rémunération des agents recenseurs, le conseil municipal délibèrera sur leur rémunération lors du prochain conseil municipal.

Le coordonnateur communal, Dominique D'ALMEIDA, devra suivre une journée de formation le 12 novembre pour la préparation et la réalisation du recensement. Les agents recenseurs suivront eux aussi deux demi-journées de formation.

6- CIMETIERE

Colette DECHAIX explique la procédure d'abandon de tombes pour les concessions perpétuelles. Cette procédure est longue (environ 3 ans) il est donc nécessaire de la commencer au plus tôt. Elle nécessite de prendre en photo chacune des tombes concernées, de rechercher les propriétaires par divers moyens et ensuite d'établir un procès-verbal d'abandon de tombe. L'idéal étant que l'affichage de cette procédure sur les tombes puisse être fait pour la Toussaint.

Concernant l'entretien du cimetière, Colette Dechaix informe que cela devient très problématique puisqu'à eux trois (Colette, David et Laurent) il leur a fallu au total 14h pour enlever toutes les herbes qui poussent sur les tombes. Cette opération étant bien sûr à refaire très régulièrement. Aussi, pour les allées, elle propose de les laisser en herbe afin de pouvoir les tondre ce qui facilitera le travail des agents et constituera une alternative au zéro phyto. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Le Maire remercie Colette pour le fleurissement du village qui a été apprécié par tous.

7- LE PERSONNEL

David Gallet et Monique Lepomby ont actuellement le statut de stagiaire. Au bout d'un an sous ce statut ils seront titularisés, à savoir à partir du 1^{er} octobre 2019 : David Gallet pour un temps complet de 35h et Monique Lepomby pour un temps non complet de 13 heures. Il est rappelé que leur titularisation ne sera effective qu'après avoir suivi 5 jours de formation d'intégration à la fonction publique.

8- RENTREE SCOLAIRE

La rentrée s'est bien déroulée avec un effectif total de 169 élèves. Des graphiques montrant l'évolution des effectifs depuis 2006 sont projetés ainsi que la répartition des effectifs par commune.

Le Maire informe que l'école bénéficie de deux intervenants dans le cadre du service commun de la Communauté de Communes de la Dombes : un intervenant musique et un intervenant sport.

Delphine Gudet précise que le Pôle Enfance ayant également adhéré au service commun de la Communauté de Communes bénéficie d'un intervenant sport qui viendra les 21 et 22 octobre animer une séance au city stade ouvert à tous les jeunes du territoire de la communauté de communes. D'autres animations auront également lieu dans d'autres communes du territoire. Une communication est à faire la plus largement possible.

Delphine Gudet présente ensuite au conseil municipal les effectifs de la rentrée pour chaque service du Pôle Enfance. A ce jour 27 à 35 enfants fréquentent le péri-scolaire et 100 à 125 repas sont servis par jour.

9- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

- Mise en place de la **redevance incitative** pour les ordures ménagères : l'enquête auprès des ménages est actuellement en cours. Il est proposé d'acheter une poubelle dès maintenant au prix de 18€ pour une poubelle de 140L avec une puce et 12€ sans puce.

L'année 2020 sera une année test . Dès le 1^{er} janvier 2021, la redevance incitative deviendra opérationnelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes. Il est rappelé qu'une réunion publique aura lieu à Marlieux, le 15 octobre à 20h à la salle polyvalente.

Pierre Michaud demande comment doivent faire les associations qui ont un local et donc une poubelle ?

Question qui sera évoquée avec les associations lors de l'assemblée générale du comité des fêtes et du calendrier des fêtes le vendredi 11 octobre 2019.

10- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

- Commission des étangs
- Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône
- Communauté de Communes de la Dombes

11- QUESTIONS DIVERSES

- SIEA : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie, la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre une convention doit être signée. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.
- Elections municipales : les 15 et 22 mars 2020
- Inauguration du parking de la gare probablement le samedi 26 octobre mais la date devra être confirmée

Pierre Blanc prend la parole pour rappeler que la date des élections municipales approche et qu'il serait souhaitable que chacun s'exprime à ce sujet et se positionne.

Monsieur Grandjean fera connaître sa décision lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22 heures15.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 21 octobre 2019.